



Association Romande des Intermédiaires Financiers

Rue de Rive 8 - Case postale 3178 - 1211 Genève 3
Tél. 022 310 07 35 - Fax 022 310 07 39 - www.arif.ch - e-mail: info@arif.ch
CHE-101.192.434 TVA

21^{ème} Assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2019 Procès - verbal

- Date : Jeudi, 7 novembre 2019 à 17h00 heures
- Lieu : Hôtel Métropole, 34 Quai Général Guisan, Genève
- Présents : 26 membres présents ou représentés
- Invités : Hasler Rahel (SRO SAV/SNV), Sergio Uldry (Geissbühler Weber & Partner), Damien Repond et Patrick Cattin (BDO SA).
- Excusés : Pierre Maudet (Conseiller d'Etat, Département du développement économique), Nathalie Fontanet (Département des finances), David Hiler (Ancien président du Conseil d'Etat), Daniela Stoffel (Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales), Mark Branson, Christoph Kluser et Valérie Staehli (FINMA), Olivier Jornot (Procureur général Genève), Christian Coquoz (Cour de Justice), Juliette Noto (MPC), Vincent Subilia (CCIG), Edouard Cuendet (Genève Place Financière), Blaise Matthey, Olivier Sandoz et Patricia Dan (FER-Genève), Josef Bollag, Stéphanie Hodara, Philippe Perles, Daniel Martineau, Mark Brendow et Norberto Birchler (Membres du Comité de l'ARIF), Michel Hottelier (UniGe), Didier de Montmollin (SRO SAV/SNV), Sabine Kilgus (SRO-TREUHAND), Lea Ruckstuhl (SRO-SLV), David Wallace Wilson (Schellenberger Wittmer), Natacha Polli et Georges Zecchin (PAZ Consultants SA), Claude Bretton-Chevallier (Noter Mégevand & Ass.), Rebecca Dinberu et Sandra Gaio (BORDIER & CIE), Pierre Donnet (MIRABAUD & CIE), Lisa Hauert (BCGE), Patrick Malek-Asghar (Mentha & Associés), Sylvianne Zeder-Aubert (Tribunal des Prud'hommes), Daniel Altschuler (mandataire).
- Président : Julien Blanc, Président du Comité
- Procès-verbal : Alain Saint-Sulpice, Directeur-adjoint

Le président ouvre l'assemblée à 17h05. Il rappelle que celle-ci a été régulièrement convoquée par lettre du 16 octobre 2019 adressée à tous les membres, et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) le 21 octobre 2019, soit 10 jours au moins avant sa tenue, conformément aux Statuts. L'ordre du jour de cette assemblée n'a pas été modifié depuis son envoi.

Un grand nombre de membres et d'invités ont excusé leur absence. Le président renonce à en donner la liste exhaustive. Il salue et remercie les membres et invités présents. Il signale que le nombre réduit de participants peut s'expliquer par l'horaire avancé à 17 heures, ainsi que par l'Événement économique organisé par la CCIG.

1. Approbation du procès-verbal de l'AG ordinaire du 15 novembre 2018 et du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 13 février 2019

Le président rappelle que les procès-verbaux de ces assemblées ont été publiés sur le site Internet de l'ARIF. Ils sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Comité

Le Président fait un bref rappel des activités, l'essentiel ayant été publié dans le Rapport annuel disponible sur le site Internet de l'ARIF. Ce rapport synthétise les activités de l'ensemble des Commissions, du Bureau et du Comité, durant l'exercice 2018-2019.

En plus des activités ordinaires, des efforts particuliers ont été engagés dans la mise en place de l'OSIF en lien avec les lois qui entreront en vigueur le 01.01.2020. La demande d'agrément du nouvel OS sera déposée durant la première quinzaine de l'année 2020 et les intermédiaires financiers impactés devront annoncer leur activité à la FINMA dans le délai imparti au 30.06.2020. Ils auront ensuite trois ans pour se mettre en conformité. L'ARIF recommande aux membres concernés d'anticiper les changements à venir et invite les autres membres (par ex. fiduciaires) à faire une introspection de leurs activités pour s'assurer de l'impact des nouvelles dispositions légales sur leurs activités.

3. Présentation des comptes

Andreas Fabjan, président de la commission de gestion, commente les comptes audités. Après de nombreuses années de calme financier, le résultat de l'exercice présente un déficit, absorbé par la réserve libre. Ce déficit s'explique par un excédent de charges important dû à des motifs conjoncturels et structurels, à savoir un accroissement de l'activité de l'association, des exigences toujours plus élevées de régulation et de surveillance, un contexte légal qui évolue très rapidement et des travaux préparatoires pour le dépôt de candidature de l'OSIF. Des répercussions ont été induites sur les charges du personnel (travail administratif et engagement d'auxiliaires), les frais liés au groupe de travail OS, les frais d'audit de la FINMA, auxquelles sont à ajouter une insuffisance de perception de la taxe OAR auprès des membres, des dépassements budgétaires en terme de marketing et un test d'intrusion informatique mené pour vérifier la robustesse des systèmes. La diminution des produits s'explique par une baisse des recettes liées à la formation et une augmentation des pertes sur débiteurs.

Les mesures décidées pour rétablir la stabilité financière et garantir la pérennité de l'association sont les suivantes : Le Comité a renoncé à ses jetons de présence lors de ses séances plénières et diminué de 20% le tarif horaire de ses honoraires. La cotisation des membres a été augmentée linéairement de CHF 120.- et le complément lié aux in-house companies ajusté à CHF 500.-. L'émolument perçu pour les visites a été réévalué, de même que les finances d'inscription aux formations.

Pour répondre aux questions posées par un membre, le Président précise que la fixation du montant des cotisations est bien de la compétence du Comité et que ce dernier est conscient qu'une partie des dépenses engendrées par le nouveau paysage législatif ne concerne qu'une moitié des membres ; ce pourquoi la réserve libre ne sera impactée que dans une proportion équivalente selon les perspectives.

4. Rapport des auditeurs

M. Patrick Cattin, auditeur responsable de BDO SA, donne lecture du rapport concernant la révision statutaire des comptes.

5. Approbation du rapport et décharge au Comité

Il n'y a pas de questions concernant le point précédent. Le président fait voter l'approbation des comptes et la décharge au Comité. L'Assemblée générale approuve les comptes et donne décharge au Comité à l'unanimité.

6. Modification des Statuts

Le Comité propose à l'Assemblée générale les modifications précisant les nouvelles tâches que l'ARIF souhaite se donner, sous condition d'agrément par la FINMA, en particulier la qualité d'organe d'enregistrement des conseillers au sens des art. 3 let. e et 28 et ss de la loi sur les services financiers (LSFin). Ainsi que la faculté de l'ARIF de participer au financement d'institutions poursuivant un but analogue, ceci dans la perspective du dépôt de la requête d'agrément. Enfin, il est proposé de changer l'année statutaire de l'ARIF pour la calquer sur l'année civile, ceci aux fins d'être coordonnée avec les périodes d'audit de la FINMA, et celles, statutaires, des futurs établissements financiers soumis à l'audit prudentiel.

Le président répond aux questions d'un membre sur les liens juridiques entre l'ARIF et l'OSIF en précisant que la deuxième entité est une émanation de la première, même si séparée juridiquement. Toutes deux constituées sous forme d'association, l'ARIF mettra

à disposition de l'OSIF certaines infrastructures et les fonds nécessaires pour démarrer ses activités.

Les modifications sont soumises d'un bloc au vote et sont approuvées à l'unanimité :

7. Elections statutaires

Membres du Comité

Pour quatre membres du Comité le mandat arrive à échéance. Il s'agit de :

- M. Guy Girod (élection pour un 7ème mandat)
- M. Philippe Haener (élection pour un 7ème mandat)
- M. Norberto Birchler (élection pour un 5ème mandat)
- M. Jean-Claude Mathais (élection pour un 4ème mandat)

Les 4 candidats se représentent et sont élus à l'unanimité, moins 2 abstentions.

8. Divers

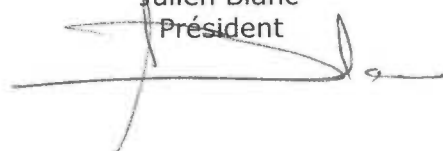
Personne ne souhaite prendre la parole.

Le président remercie ses collègues du Comité et le secrétariat pour leur engagement qui assure à l'ARIF une stabilité certaine.

Comme il n'y a pas de divers, l'assemblée est levée à 17h40 et les participants sont conviés à un apéritif.

Ainsi fait à Genève, le 25 novembre 2019.

Julien Blanc
Président



Alain Saint-Sulpice
Directeur-adjoint

